

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la Vienne

EDIT'EAU



2021 correspond à la 15^{ème} année de mise en œuvre du SAGE Vienne. Un examen rétrospectif montre tout le chemin accompli au cours de ces dernières années en matière d'acquisition de connaissances, d'impulsion d'actions, de structuration de maîtrises d'ouvrage ou encore de développement de programmes de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Comme vous pourrez le constater, les différents sujets développés dans ce nouveau numéro de la lettre du SAGE témoignent de la dynamique à l'œuvre sur ce territoire.

Sur cette période, nous pouvons également mesurer l'évolution des enjeux et notamment l'impact du dérèglement climatique sur la ressource en eau qui constitue désormais un sujet central. Outre l'incidence sur la disponibilité de la ressource en eau, les effets du changement climatique se répercutent sur l'ensemble des composantes de la gestion de l'eau, parmi lesquelles figurent les questions relatives aux risques d'inondation, à la qualité de l'eau, à l'érosion de la biodiversité...

Ces évolutions obligent la CLE à s'informer, à s'adapter et à innover pour garantir l'utilité et l'efficacité du SAGE.

C'est dans cet état d'esprit volontaire qu'un travail de révision du SAGE Vienne sera prochainement initié avec l'ensemble des acteurs du territoire pour poursuivre le formidable élan en faveur de la gestion intégrée de l'eau impulsé par nos prédécesseurs.

Le Président de la CLE du SAGE Vienne

Benoît SAVY

Lettre d'info n°18 du SAGE Vienne NOVEMBRE 2021

Contrats territoriaux

Prévention des inondations

Stratégie étangs

Débits biologiques

Changement climatique



Réunion de la CLE du SAGE Vienne



*Mesure des débits
biologiques*

AVANCEMENT DES CONTRATS TERRITORIAUX SUR LE TERRITOIRE DU SAGE VIENNE

Les contrats territoriaux sont des programmes d'action qui relaient la mise en œuvre de nombreuses dispositions du SAGE.

La dynamique de ces contrats est déployée depuis le début des années 2000 sur le bassin de la Vienne. Ces derniers évoluent au fur et à mesure de leur reprogrammation et intègrent de nouvelles thématiques en fonction des enjeux des territoires mais également des enjeux sociétaux comme celui de l'adaptation au changement climatique. Les thématiques abordées dans les contrats sont de plus en plus nombreuses (agriculture, assainissement, restauration de milieux...). L'enjeu quantité est par exemple de plus en plus fréquemment pris en compte.

L'élargissement du panel de thématiques entraîne également l'accroissement du nombre et de la diversité de maîtres d'ouvrages mobilisés dans les contrats.

L'EPTB Vienne apporte son soutien aux porteurs de contrats en les accompagnant dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ou en portant directement des actions.

Les contrats territoriaux : outils de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a créé les contrats territoriaux dans le cadre de son 9^e programme (2007-2012). Cet outil permet de répondre aux enjeux locaux des territoires à une échelle hydrographique cohérente, et de définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'actions mobilisant les financements de l'agence de l'eau.

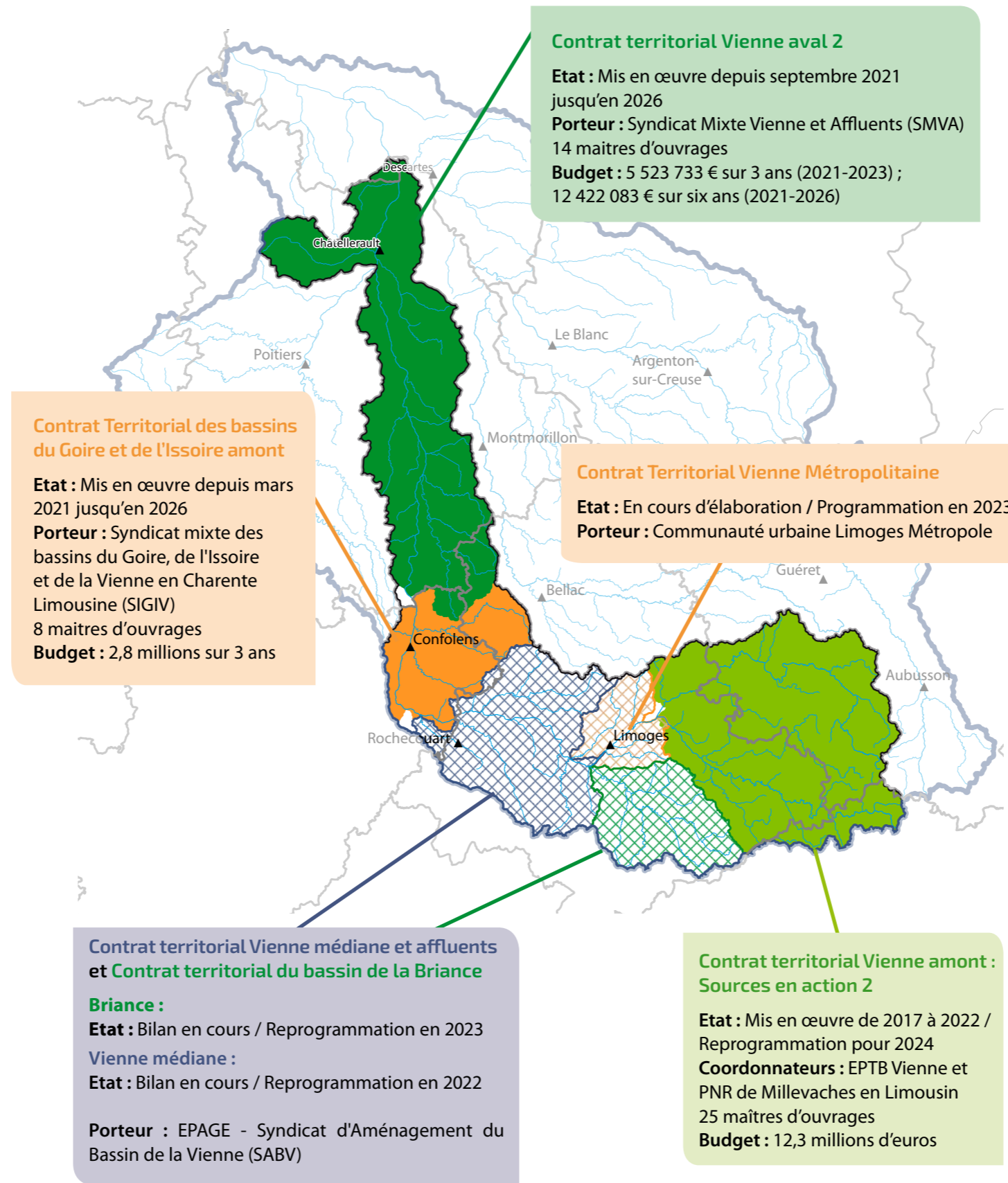
Le contrat est conclu pour une durée de trois ans et s'inscrit dans une stratégie de territoire définie pour 6 ans. Une feuille de route permet de caractériser annuellement des programmes d'actions avec une ambition augmentée pour agir directement sur la qualité des eaux.

En quelques chiffres :

- 138 contrats milieux aquatiques ou multi-thématiques en cours sur le bassin Loire-Bretagne, couvrent 72% du bassin.
- 5 contrats en cours en 2021 sur le SAGE Vienne qui couvrent 85% du territoire.



Les contrats territoriaux sur le territoire du SAGE Vienne



Exemples d'actions menées dans le cadre des contrats territoriaux



Mise en défens de berges



Effacement d'un étang



Suivi scientifique



Restauration de la continuité écologique

PRÉVENTION DES INONDATIONS

En France, le risque inondation est le premier risque naturel par l'importance des dégâts provoqués sur les activités humaines. L'action des politiques publiques repose sur trois priorités : sauvegarder les populations exposées, réduire le coût des dommages et développer la résilience des territoires.

Le SAGE Vienne est concerné par le Territoire à Risque Important (TRI) pour les inondations de Châtelleraut qui s'est récemment étendu à l'aire urbaine de Poitiers. Sur ce territoire, un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) piloté par l'EPTB Vienne, et associant 5 autres porteurs de projet, est mis en œuvre sur la période 2018-2022. Dans la continuité de cette démarche, une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), s'étendant sur un périmètre beaucoup plus vaste, ce qui permet une meilleure prise en compte de la gestion du risque, est à l'étude. Ce territoire de 5 400 km² prend en compte le bassin de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire jusqu'à la confluence Vienne/Creuse en y intégrant le bassin du Clain et concerne 248 communes.

L'élaboration de cette stratégie, pilotée par l'EPTB Vienne avec le concours de l'Etat, a été initiée en 2021.

Elle repose sur un diagnostic du territoire et la concertation des parties prenantes. Ainsi, elle constitue la feuille de route pour les années à venir et fixe les orientations à prendre pour développer les futures actions.

Parmi les actions en cours, deux ouvrages écrêteurs de crue ont été identifiés sur le Talbat à Chauvigny. Ces ouvrages doivent être régularisés et des travaux de restauration seront programmés le cas échéant pour garantir la sécurité des populations. En tant que délégataire de la compétence Prévention des Inondations (PI) pour le compte de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, l'EPTB Vienne est le maître d'ouvrage de cette opération.



Ouvrage de Terrier-Mouton sur le Talbat

RÉALISATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE ÉTANGS

Depuis 2014, l'EPTB Vienne met en œuvre la stratégie étangs pour répondre à l'enjeu de réduction de l'impact des étangs, particulièrement prégnant sur le territoire. Dernièrement, plusieurs actions ont été réalisées :

Identification du statut juridique des plans d'eau

En 2017, l'EPTB Vienne a produit un guide, à destination des gestionnaires de milieux, sur « l'identification du statut juridique des plans d'eau », avec le concours du bureau d'étude Eco-SAVE, spécialiste en droit de l'environnement. Etant donnée la complexité du sujet, l'EPTB a organisé en 2021 en partenariat avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) deux sessions de formation qui ont bénéficié à 24 techniciens intervenant sur le bassin de la Vienne.

Retour sur l'étude de caractérisation des plans d'eau du bassin de la Vienne

Une étude visant notamment à inventorier les plans d'eau et à analyser leur évolution depuis 1950 a été réalisée au cours de l'été 2020 dans le cadre d'un stage de Master 2. 5 717 plans d'eau ont ainsi été recensés sur le territoire du SAGE Vienne (24 559 sur l'ensemble du bassin de la Vienne). Par ailleurs, sur ce territoire,

l'analyse diachronique, montre une multiplication du nombre de plans d'eau par 10 depuis les années 50, avec une majorité des plans d'eau construits dans les années 1966-2005.

Une hiérarchisation des plans d'eau à aménager en priorité a ensuite été effectuée en fonction de l'impact qu'ils génèrent sur les milieux.

Dispositif de prime à la suppression de plan d'eau

Afin de compléter la démarche de la stratégie étangs et de contribuer à réduire la surface en eau, un dispositif consistant à proposer une prime en faveur de la suppression de plans d'eau est proposé. Cette démarche est fondée sur le volontariat des propriétaires qui souhaitent recourir à la solution de la suppression de leur étang (surface supérieure à 500 m², sans usage économique) afin de limiter les impacts sur l'environnement mais également pour éviter des dépenses d'aménagement et de gestion potentiellement élevées.



● DÉTERMINATION DES DÉBITS BIOLOGIQUES SUR LE BASSIN DE LA VIENNE

Les cours d'eau du bassin de la Vienne subissent des étiages de plus en plus sévères et longs – en comparant les 10 dernières années aux 60 dernières années, une baisse des débits annuels de l'ordre de 15 à 20% et certains mois d'été des baisses jusqu'à 50% des débits mensuels sont constatées, avec des étiages durant jusqu'à 2 mois de plus. Avec l'accentuation des effets du changement climatique, ces baisses de débits vont se poursuivre. Les milieux subissent donc un manque d'eau souvent accentué par les prélèvements nécessaires aux différents usages. Afin d'organiser une gestion appropriée et un partage de l'eau à travers les SAGE notamment, l'EPTB Vienne a souhaité acquérir des connaissances scientifiques approfondies du fonctionnement des milieux.

Ainsi, l'EPTB Vienne réalise une étude spécifique sur la détermination des débits biologiques. Cette étude qui répond à la disposition 25 du SAGE Vienne est également menée sur les territoires des SAGE Creuse et Vienne Tourangelle.

Ce travail a pour objectif de définir un débit ou une plage de débits minimums à maintenir dans les cours d'eau étudiés pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces ciblées (poissons, macros invertébrés...). La détermination des débits biologiques pourra notamment permettre de redéfinir et d'affiner la gestion actuelle en travaillant à des échelles opérationnelles.

Cette étude est principalement réalisée en régie par l'EPTB Vienne. Seules les mesures de terrain sont externalisées. Un stagiaire a également appuyé pendant 6 mois l'ingénieur hydrologue de l'EPTB Vienne dans la sélection des sites et les prospections terrains. **43 sites de mesures représentatifs** ont ainsi été définis grâce aux connaissances de terrain et à la mobilisation des structures à compétence GEMAPI, des fédérations de pêche du bassin et de l'Office Français de la Biodiversité. Sur ces sites la méthode « Estimhab », référence nationale pour la détermination de débits biologiques développée par INRAE, est appliquée.



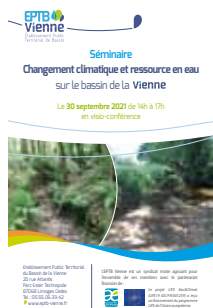
Mesure de débits

Enfin, les experts locaux seront réunis d'ici fin 2021 pour déterminer les espèces cibles sur chaque site. Une fois que les 2 campagnes de mesures seront réalisées sur l'ensemble des sites, les éléments nécessaires à la détermination des débits biologiques seront réunis et l'étude sera ainsi finalisée au premier semestre 2022.

● ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 30 septembre, l'EPTB Vienne a organisé en visio-conférence un séminaire intitulé « **Changement climatique et ressource en eau sur le bassin de la Vienne** ».

Ce séminaire, a rencontré une forte mobilisation des acteurs du bassin mais également nationaux - plus de 180 participants ont suivi les échanges – ce qui confirme l'enjeu que représente ce sujet.



Le but de ce séminaire était d'une part de partager les connaissances sur le changement climatique et ses effets sur la ressource en eau : augmentation de la température, augmentation de l'évapotranspiration, diminution des débits. D'autre part, il avait également

pour objectif de créer une dynamique en valorisant les initiatives locales d'adaptation au changement climatique.

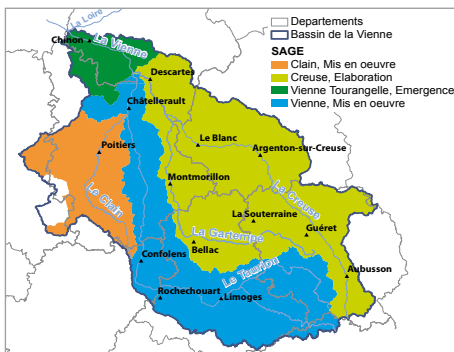
Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'EPTB Vienne qui s'articule autour de 2 volets :

- Le volet connaissance avec la caractérisation des effets du dérèglement climatique,
- Le volet opérationnel avec :
 - l'incitation aux économies d'eau ;
 - la réduction du nombre de plans d'eau afin de diminuer la sur-évaporation ;
 - des actions de résilience menées grâce aux SAGE, aux contrats territoriaux, aux PAPI...

Les autres SAGE du bassin de la Vienne

SAGE Clain :

Le SAGE Clain est mis en œuvre depuis le 11 mai 2021. Une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat dite HMUC est en cours afin de déterminer des préconisations de gestion quantitative durable de la ressource en eau sur le territoire.



SAGE Creuse :

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Creuse, une étude HMUC est en cours de réalisation ainsi que le diagnostic qui donne lieu à différentes étapes de concertation avec les acteurs du territoire.

SAGE Vienne Tourangelle :

Le périmètre a été arrêté le 2 mars 2021, par les Préfets des départements concernés. La composition de la CLE sera définie en fin d'année. La première phase d'élaboration consiste à réaliser l'état initial qui sera présenté à la CLE en début d'année 2022.

Territoire à transition hydrique

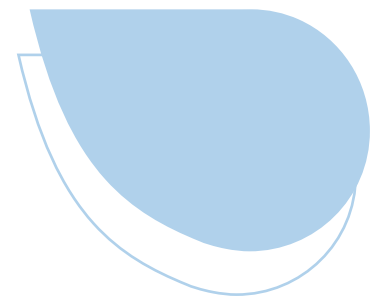
La communauté urbaine Limoges Métropole s'est engagée dans un projet ambitieux de territoire en transition hydrique. Elle souhaite ainsi rassembler les acteurs locaux pour mieux partager les initiatives et devenir un territoire résilient face au changement climatique. Il s'agit en effet, d'un projet transversal aux problématiques sociétales, environnementales et économiques, reposant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du cycle de l'eau : acteurs publics, privés ; industriels et ménages, organismes de formation. Ce projet est scindé en trois étapes (phase de diagnostic, déploiement d'un programme d'actions, mise en œuvre par des expérimentations).

Etude sur la ressource en eau potable en Haute-Vienne

Afin de mieux connaître la ressource en eau potable et pour garantir son accès à tous, une étude prospective est actuellement pilotée par le Département de la Haute-Vienne. Cette étude prévue sur deux ans permettra de porter un regard global sur la gestion de l'alimentation en eau potable afin d'identifier les enjeux et les scénarios d'action à envisager. Les résultats alimenteront le schéma départemental de la ressource et de l'AEP.

Une migration d'anguille record sur la Vienne en 2021

En 2020, au niveau de la station de comptage de Châtelleraut sur la Vienne, 10 658 anguilles avaient été recensées, il s'agissait alors de l'effectif le plus important enregistré depuis le début du suivi en 2004. Ce record a été dépassé en 2021, avec à ce jour 17 493 individus comptabilisés. La période de migration s'est étalée de fin mai jusqu'au début du mois de juillet avec un pic journalier le 10 juin, où 1 470 anguilles ont franchi l'ouvrage. [Source LOGRAMI]



La lettre du SAGE Vienne

EPTB Vienne
Établissement Public
Territorial de Bassin

20, rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Financé par


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité


Agence de l'eau
Loire-Bretagne


L'EUROPE s'engage
avec le FEDER


UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional


PLAN LOIRE
Grandeur Nature

Directeur de la publication : Benoît SAVY,
Président de la CLE du SAGE Vienne

Rédaction : EPTB Vienne

Illustrations : EPTB Vienne, sauf mention particulière

Impression : Rivet Presse Edition- 1100 exemplaires